

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau du Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne  
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Lauglais, libraire à St-Roch de Québec  
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } ABONNEMENT  
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Le legs pieux pour le Pape.—Dévotion à la Sainte Vierge sous le vocable de Notre-Dame des Bois, dans le diocèse de Sherbrooke.—Bénédiction de cloches à St-Louis de Kamouraska; célébration du 50e anniversaire de prêtrise du Révd. M. N.-T. Hébert, curé de Kamouraska.—Excursion des membres de la Presse d'Ontario et de la Presse Associée de la Province de Québec (Suite) : De la Baie de Hal Ha! à Cacouna.  
*Causerie Agricole* : Des labours (Suite) Des charrues simples et des charrues à avant-train.  
*Correspondance* : Le bonheur à la campagne et le malheur de l'émigration.—Louis Béclair.  
*Sujets divers* : La pondaison des poules en hiver.  
*Choses et autres* : Exhibition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de Témiscouata.—S. Lesage, écrivain, député ministre de l'agriculture pour la Province de Québec, vient d'être nommé membre du Conseil d'agriculture.  
*Recettes* : Ciment pour réunir les pièces de fonte ou de fer.—Colle de farine imputrescible.

Nous publierons dans le prochain numéro de la Gazette des Campagnes, le rapport des juges pour les fermes les mieux tenues dans le comté de Montmagny.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval; des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvreau, écrivain, N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le monton," traité pratique sur l'élevage des montons en Canada, par Eugène Casgrain, écrivain, arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.

"Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers," greffe, taille, restauration des arbres mal taillés ou épuisés par la vieillesse; culture, récolte et conservation des fruits, par A. DuBrouil.—Prix, 60 cts.

"Lettres sur la vie rurale," par M. Victor de Tracy.—Prix, 60 cts.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Le legs pieux pour le Pape.*—Le journal la Cruz a eu une excellente idée, à laquelle nous donnons l'hospitalité de nos colonnes, et que nous nous empressons de signaler à l'attention de nos lecteurs :

Dans un des derniers numéros du journal la Cruz, nous avons proposé, pour subvenir aux besoins de Sa Sainteté, un moyen d'après lequel, dans tout testament fait par les catholiques, il serait stipulé une certaine somme d'argent en faveur du Pape régnant ou de son successeur.

Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer aujourd'hui que notre idée a déjà reçu le meilleur accueil d'un grand nombre de personnes distinguées et de directeurs de la presse catholique, et nous nous empressons de les remercier.

Mais toute idée ou projet utile ayant nécessairement besoin d'être propagé et répandu partout avec insistance, si l'on veut qu'il en sorte de bons résultats, nous devons reproduire notre appel aux journaux catholiques, et notamment aux *Semaines religieuses* et au clergé, afin que, grâce à leur influence et en montrant les besoins toujours plus grands et plus pressants du Souverain Pontife, ils invitent les fidèles à laisser dans leur testament une partie de leur avoir par la formule suivante :

*Je laisse au Pontife Romain régnant ou à son Successeur telle somme d'argent, que mes exécuteurs testamentaires remettront à l'évêque de mon diocèse.*

L'aumône est un des puissants moyens de sanctification, et le nombre est grand de ceux qui voudront, pour la tranquillité de leur conscience, laisser dans leur testament une somme d'argent pour racheter leurs fautes, leurs défaillances, les excès de cupidité ou de lucre qu'ils auront pu commettre dans leurs affaires. Et qui donc a plus droit à le recevoir, que le premier et le plus auguste des pauvres, notre Père à tous ?

Nous avons la conviction que la presse catholique, le clergé et les catholiques feront à ce projet un accueil qui ne pourra manquer d'être fécond.

Il n'y a point ici d'excuse légitime. S'ils s'en trouvent à qui il coûte de donner pendant leur vie, refuseront ils de disposer après leur mort d'une somme quelconque, puisqu'il s'agit de biens qui ne peut leur servir que dans ce monde, et puisque dans l'autre monde, il leur sera rendu compte des libéralités ainsi faites?

Pénétrons-nous donc de la nécessité de faire un testament auquel soit attaché un legs en faveur du Pape.

Ceux là sont tout spécialement obligés de le faire, ne serait ce que par reconnaissance, qui, soit ecclésiastiques, soit laïques, ont été l'objet d'une faveur quelconque de Sa Sainteté, grâces, titres, honneurs, distinctions, promotion ou nomination.

Il y a beaucoup de choses qu'on ne fait pas parce qu'on n'y pense pas, et qu'on accueille avec empressement aussitôt qu'elles vous sont indiquées, parce qu'on en reconnaît alors la nécessité absolue. C'est précisément à cet ordre de choses qu'appartient la pensée du legs pieux pour le Pape, et nous avons la conviction qu'elle sera bien accueillie de tous les catholiques.

*Dévotion à la Ste Vierge sous le vocable de Notre-Dame des Bois.*—Il a été fait lecture, dans toutes les églises paroissiales du diocèse de Sherbrooke, d'une lettre circulaire de Sa Grandeur Mgr l'Evêque pour encourager la dévotion à la Ste Vierge sous le vocable de N. D. Des Bois, nom de la nouvelle paroisse fondée il y a sept ou huit ans dans le canton de Chesham, comté de Compton. Il y a en cet endroit, en face de l'église, un rocher au pied duquel jaillit une source d'eau vive, à la vertu de laquelle on attribue des faveurs signalées obtenues par des prières à la Mère de Dieu. Des indulgences particulières sont accordées à ceux qui feront un pèlerinage à ce sanctuaire et prient aux intentions de l'Evêque du diocèse pour la propagation de la Foi et de la dévotion au culte de Marie.

*Bénédiction de cloches à Kamouraska, et célébration des noces d'or du Révd M. N. T. Hébert curé de cette paroisse.*—La bénédiction de cloches à Kamouraska, qui avait été annoncée pour le 20 septembre courant, a été remise au 10 octobre, à trois heures de l'après midi, et la célébration des Noces d'or du Révd M. Hébert aura lieu le lendemain, 11 octobre prochain. M. Hébert avait manifesté le désir de ne pas fêter ses Noces d'or, vu certaines difficultés existantes à l'égard de la construction d'une église à la route St Germain, contrairement à la volonté de l'autorité ecclésiastique. Mais aux instances de la majorité des paroissiens de Kamouraska, cette fête religieuse aura lieu avec le plus grand éclat et elle sera en tout digne de celui qui pendant près de trente années leur a été si dévoué. Nous espérons que le plus beau fleuron que l'on aura à présenter à ce dévoué curé, et celui qui lui sera sans doute le plus agréable, sera de voir la partie de ses paroissiens qui a montré tant de résistance à ne pas se soumettre à la décision de leur Evêque, quant à la construction de cette église, faire acte de complète soumission.

Nous apprenons qu'un grand nombre de cultivateurs du Saguenay dont il a été pour ainsi dire le fondateur, se proposent de prendre part à cette belle

fête. Ce serait un tribut de reconnaissance bien mérité de la part de celui qui a autant favorisé la colonisation dans le Saguenay.

*Excursion des membres de l'Association de la Presse d'Ontario et de la Presse Associée de la Province de Québec.*—(Suite).—Nous venons de parcourir une distance de quinze milles sans trop de fatigue; mais peu habitué à franchir une aussi longue distance par des chemins escarpés, et en aussi court temps, nous n'étions cependant pas fâché de prendre le vapeur et goûter un peu de repos. Pour le journaliste, le repos ne signifie pas absolument un temps d'arrêt, car c'est dans ce temps là où il se sent plus disposé à donner à son imagination libre court. Aussi dès notre arrivée sur le vapeur, y avons-nous vu nombre de journalistes prendre la plume à la main pour rendre compte à leurs lecteurs de ce qui avait frappé le plus leur imagination et était de nature à les intéresser. D'un autre côté, ceux qui, comme nous, n'avaient pas à fournir de copie pour un journal quotidien, se réunissaient en groupe pour se rendre compte mutuellement de leurs impressions de voyage. Pour nous, il nous faisait plaisir de connaître ce que pensait de nos régions agricoles un agriculteur pratique de longue date, M. Wm Weld, vénérable vieillard qui dirige avec tant de lenteur depuis dix huit années un journal d'agriculture: le *Farmer's Advocate*, publié à London, dans la Province d'Ontario, et qui a une liste de plus de dix huit mille abonnés.

Nous avons été lecteur assidu de ce journal, à titre d'abonné, depuis sa fondation. Souvent nous avons constaté que M. Weld donnait place à la critique dans son journal, de la part de ses correspondants, contre tout ce qui se pratiquait dans notre Province, en fait d'agriculture, et notamment contre les écoles d'agriculture et nos exhibitions agricoles de comté, même de la Province. M. Weld qui n'avait jamais visité notre Province, comme il l'a fait aujourd'hui, n'en pouvait avoir qu'une bien faible idée, au point de vue agricole. Aujourd'hui, il entretient une meilleure opinion de la valeur agricole de notre Province, et voici ce qu'il nous disait:

"Après la trop courte promenade que je viens de faire, et d'après ce que j'ai vu dans le voisinage de Québec et sur la rive nord du St Laurent, je suis énormément surpris du grand nombre de fermes bien tenues qu'il m'a été donné d'y voir. Elles ne présentent pas tous les avantages que nous possédons dans la Province d'Ontario, mais généralement elles sont en très bon état de culture. La belle apparence des terres dans le voisinage de Chicoutimi et suivant les rapports qui m'ont été fait du Saguenay, ne me font pas douter qu'il y ait place dans la vallée du Lac St Jean à former une autre grande province.

"Depuis Chicoutimi jusqu'au Grand Brûlé j'y ai vu des champs de pommes de terre bien supérieures en apparence à celles que nous récoltons dans la Province d'Ontario; en effet leur force de végétation m'a paru si extraordinaire que je suis débarqué de ma voiture pour en examiner leurs tiges de plus près." Et à ce moment M. Weld sortit du fond de son chapeau deux magnifiques tiges de pommes de terre, en nous disant qu'il en avait réservé une pour nous la donner; il profita de cette occasion pour nous expliquer comment il se faisait que ces pommes de terre

possédaient une qualité supérieure à celles qu'il avait vues dans sa propre Province; tant il est vrai de dire que c'est au contact d'hommes pratiques en agriculture, et de gens instruits qui savent se rendre compte de tout, qu'on trouve toujours occasion d'en apprendre sur cette science dont le fond est toujours inépuisable et qui nous fait apercevoir des richesses là où nous ne croyons y voir qu'un pur accident.

Parmi les bêtes à cornes, M. Weld en a remarqué qui avaient une grande ressemblance avec les *Jerseys* et qui pourraient être vendues pour des animaux de cette race dont on vante tant les qualités laitières. Dans d'autres endroits il a remarqué des bêtes à cornes qui avaient entièrement la forme et la couleur qui distinguent la race *Holstein*.

Dans un avenir prochain, qui sait si Chicoutimi et le Saguenay ne pourront pas offrir sur les marchés étrangers des animaux supérieurs de race, dont on apprécie tant les qualités dans d'autres pays, et qui se trouvent actuellement dans cette localité, sans même qu'on y attache beaucoup d'importance? Il ne tient qu'à vous, cultivateurs de Chicoutimi et du Saguenay, d'ouvrir la marche à cette exploitation si payante de l'élevage des animaux, puisque vous en avez les moyens. M. Weld nous dit que parmi vos bêtes à cornes il a remarqué des *Jerseys* dont on vante tant les qualités laitières, et des *Holsteins* que l'on considère être la meilleure race pour la fabrication du beurre en même temps qu'elle est très avantageuse pour l'engraissement, pour la viande. A vous, de les conserver dans toute leur pureté et même de les perfectionner davantage par de bons soins et une abondante nourriture, de même qu'en faisant un choix judicieux des veaux qui en proviennent, et que vous destinez à l'élevage. Si vous acquérez la réputation d'avoir de tels animaux sur vos fermes, on ira là les acheter plutôt que de les faire venir d'Europe à des prix fabuleux.

Pendant cette dissertation agronomique toujours courte entre gens qui croient jamais n'en savoir assez en fait d'agriculture, le vapeur avait déjà parcouru une longue distance jusqu'à ce que nous voyons tous les excursionnistes se rendre sur le devant du vapeur, en disant: nous arrivons au *tableau*. C'est un énorme rocher qui, sur une hauteur de plusieurs cents pieds, montre une surface verticale, absolument nue et polie, qui lui donne l'apparence d'un véritable tableau et d'où lui est venu le nom qu'il porte. Le vapeur suit de près ces caps et rochers escarpés dans les instertics desquels quelques épinettes et bouleaux ont trouvé assez de sol végétal pour prendre racine. Nous suivons la base des falaises qui forment le rivage du côté nord du Saguenay, formé par une chaîne continue de rochers arides; puis nous arrivons au cap appelé "La Trinité," en raison de trois coupes diminutives. Il a au moins dix-huit cents pieds de haut et son sommet déborde de beaucoup sa base. On ne peut passer sous son dôme, sans penser combien est petit l'homme comparé à ces masses dont l'équilibre tient à un pouvoir qui réveille sensiblement l'idée de la divinité!

En passant si près de cette chaîne de rochers arides et d'une aussi grande élévation, nous ne pouvons nous défendre de la crainte du danger constant qu'ils ins-

pirent, même lorsque le calme règne. Nous devons féliciter M. Robitaille sur la belle et religieuse idée qu'il a eu d'élever sur ce cap géant le signe de la Rédemption, et plus bas, sur la troisième coupe, une statue de l'Immaculée Conception que tous les voyageurs invoquent avec la plus grande ferveur en passant vers ce lieu.

On a constaté depuis que ces deux monuments religieux ont été érigés sur ces hauteurs, que tous les voyageurs, protestants comme catholiques, se font un devoir de leur offrir un tribut d'hommage et de reconnaissance: les protestants par un profond recueillement, et les catholiques par une fervente prière à Marie Immaculée. Vraiment, il n'y a pas un seul d'entre nous qui ne se soit pas senti ému lorsque, au milieu d'un silence profond, le chant du cantique "Nous vous invoquons tous, etc." s'est fait entendre et dont l'écho se reportait au loin. Nous étions alors voisin d'un ministre protestant, M. Dewart, et sur son visage nous pouvions voir qu'il ressentait une bien vive émotion à l'égard de cette manifestation de foi de la part des catholiques. C'est peut être cette émotion dont il n'a pu se défendre qui lui a fait dire, dans son compte rendu de l'excursion, que les catholiques étaient d'une foi admirable dans leurs actes religieux, et d'un attachement profond à leur évêque et à tous les membres du clergé, quand il s'agit d'opérer des œuvres de bien.

A peu de distance de là, nous arrivons au cap "Eternité," d'une hauteur de plus de 1800 pieds. Il nous semble que le vapeur va presque toucher ce formidable géant; mais il n'en est rien, car les meilleurs tireurs, les bras les plus musculeux d'entre les excursionnistes, essaient de lancer des pierres sur ce cap, mais elles sont loin de l'atteindre, et plus d'un pari se serait engagé à ce sujet, sans pouvoir même l'effleurier. Rien de plus beau que l'effet de l'écho, dans le voisinage de ces formidables rochers. Le sifflet du bateau à vapeur a retenti à plusieurs reprises, et à chaque fois l'écho résonnait de vallées en vallées et de ravines en ravines durant l'espace de plusieurs secondes.

Malgré la jouissance que nous éprouvions à admirer ces magnifiques scènes, la noirceur nous empêche de voir plus loin, et nous devons passer le reste de la soirée par des amusements de salon: musique, chants et un procès en règle, où rien ne manquait, depuis le juge, les jurés, jusqu'à l'huissier. Inutile de dire que ce procès, où le coupable n'avait pas à craindre un plaidoyer ennuyeux ni un châtement bien rigoureux, fut une longue suite de farces qui nous ont fait trouver le temps bien court.

Nous arrivons à la Rivière du Loup à une heure après minuit, puis de là nous nous rendons à Cacouna, à l'Hôtel Saint-Lauront. Là n'a pas été la partie la plus gaie de notre excursion, car quoique nous arrivions à cet hôtel à une heure aussi avancée de la nuit, nous avons attendu près de deux heures avant qu'on ait pu nous indiquer la chambre que nous devions prendre.

Le lendemain matin, vendredi le 11, immédiatement avant notre départ pour Fraserville, M. le Notaire J. B. Beaulieu nous présenta une magnifique adresse au nom de la municipalité de la paroisse de

Cacouna, à laquelle répondirent MM. Tye et LeVasseur. M. le Notaire Thos Jones fit lecture de cette adresse en anglais.—(A suivre).

## CAUSERIE AGRICOLE

DES LABOURS (Suite).

Le sep est cette partie de la charrue qui lui sert de base, et c'est là que les diverses autres pièces sont fixées. En effet, le sep reçoit sur son devant la douille du soc, les deux étançons y sont aussi attachés; l'oreille et la perche sont aussi en communication avec lui, de même que les mancherons. Très souvent le sep est en bois, mais alors il doit être recouvert avec du bon fer feuillard sur sa face inférieure et sur celle qui frotte sur la terre non labourée; quelquefois il est formé tout entier de fer forgé, mais cela n'est pas essentiel. Tout ce qu'on doit exiger d'un sep, c'est que sa face supérieure et sa face latérale soient parfaitement unies et se rencontrent en formant un angle parfaitement droit afin de diminuer autant que possible le frottement. On conseille de creuser légèrement le dessous du sep afin de donner une meilleure assise à la charrue.

Comme le frottement et par conséquent le tirage dépend en grande partie de la longueur du sep, on a essayé de rendre ce dernier le plus court possible, mais la chose n'était pas possible, car on s'exposait à rendre irrégulière la marche de la charrue; c'est alors qu'une nouvelle amélioration est venue permettre de raccourcir le sep tout en augmentant la stabilité de la charrue. Dans ce but, nous avons des charrues chez lesquelles les traits sont attachés à la gorge au moyen d'une chaîne ou d'une barre en fer, au lieu d'être attachés à la partie inférieure de la perche: par ce moyen on a diminué de près de moitié la longueur du sep. En Angleterre, et dernièrement dans quelques autres pays, on a adapté au talon du sep une ou deux petites roulettes très bonnes sur lesquelles le talon repose au moyen d'un essieu. Cependant les expériences faites quant à l'efficacité de cette innovation ont prouvé que dans terres fortes ces roulettes gênaient davantage la marche de la charrue plutôt qu'elles ne l'aideraient.

Les mancherons sont des leviers au moyen desquels on conduit la charrue en l'introduisant dans le sol ou en la faisant sortir. La plupart des charrues ont deux mancherons; mais il n'y a que le mancheron de gauche qui soit essentiel, et il doit être en ligne directe avec la perche, et très fort. Dans une charrue bien construite, le mancheron de droite n'est pas absolument nécessaire, et le labourer doit toujours avoir la main droite libre afin de faire disparaître les engorgements de la charrue sans arrêter sa marche. Le seul cas où le mancheron de droite soit nécessaire, c'est lorsqu'on veut prendre une nouvelle raie et faire rentrer promptement la charrue dans le sol. Plus la force de la charrue sera considérable, plus les mancherons devront être longs; dans tous les cas, ils ne doivent pas être trop courts, car alors ils ne seraient pas assez puissants et le labourer éprouverait beaucoup de fatigue à diriger son instrument. La longueur moyenne des mancherons doit être de quatre pieds, et l'écartement des bras à leur

extrémité peut varier de dix-huit à vingt-quatre pouces.

Les régulateurs sont très précieux dans une charrue, car ils en corrigent bien des défauts. Leur but principal est de régler la largeur des bandes de terre et la profondeur des sillons; pour cela, il y a deux régulateurs: un vertical et l'autre horizontal. Dans quelques charrues cependant ces deux régulateurs sont formés par une seule et même pièce que l'on fait mouvoir dans le sens désirable pour régler la profondeur d'un labour, soit en abaissant ou élevant le point de traction.

Dans les charrues où les traits sont attachés à la gorge, on obtient ce résultat au moyen d'une barre verticale qui glisse dans une rainure, à l'extrémité intérieure de la perche: cette barre soutient les traits. On lui donne la position requise et on la fixe au moyen d'une cheville de fer ou d'une vis de pression. Si l'on abaisse le régulateur, il est évident que l'on abaisse le point de traction, on force le soc à sortir de terre et le labour se fait alors dans une moindre profondeur; au contraire, si on élève le régulateur, le point de traction sera beaucoup plus haut et le soc de la charrue aura une plus forte tendance à s'enfoncer plus profondément dans le sol.

On modifie aussi la largeur du labour à volonté, en portant à droite ou à gauche le point d'attache des traits. Si l'on porte le point d'attache des traits à droite et qu'il y reste fixé, le soc appuiera plus fortement sur la terre non labourée, il s'y engorgera davantage et la bande de terre enlevée sera beaucoup plus large. Au contraire, si l'on porte le point d'attache vers la gauche, la pointe du soc cherchera à s'éloigner de la terre non labourée et la tranche de terre prise par la charrue sera moindre. La chaîne ou les traits sont attachés immédiatement au bout de l'age, de même que les régulateurs, mais ils sont de formes différentes. Dans les charrues écossaises, par exemple, les régulateurs sont formés de deux pièces: le régulateur vertical et le régulateur horizontal. Le régulateur vertical est fixé dans la perche même, laquelle a son extrémité fendue et garnie de trous à différente hauteur; le régulateur horizontal est en forme de crémaillère possédant une rangée de dents dans l'une desquelles on engage le crochet du bacul au moyen duquel les chevaux sont attelés à la charrue.

La largeur du sillon qu'on doit enlever à chaque trait de charrue ne doit pas être fixé d'une manière indifférente. Il est bien vrai qu'au moyen du régulateur on peut prendre n'importe quelle largeur, mais le soc et l'oreille ne se règlent pas comme le régulateur. Les charrues ne sont pas assez perfectionnées pour cela. Il est évident que si l'on pronait une largeur de terre plus large que le permet la largeur et l'évasement de l'oreille, on ferait un très mauvais labour, car il y aurait une grande partie de la terre qui ne serait pas coupée horizontalement et l'oreille serait obligé de déchirer cette partie en augmentant beaucoup le tirage; de plus, la tranche de terre serait mal tournée et il en résulterait un très mauvais labour avec une grande dépense de force.

Pendant le fonctionnement d'une charrue, la force de traction qui la fait avancer est nécessairement décomposée. La plus grande partie de cette force sert

bien, il est vrai, à faire glisser la charrue horizontalement; mais une autre partie, que l'on estime très souvent au quart de la force totale, est employée à soulever la charrue. C'est une perte de force, car ce soulèvement ne devrait pas être nécessaire, mais vue la construction des charrues, il faut bien se résigner à cette perte de force.

La perche qui sert à transmettre la force de traction au corps de la charrue est un intermédiaire indispensable. Sans la perche, le point d'attache devrait être fixé à une partie de la charrue, ce qui n'est pas possible parce qu'elle est généralement enfoncée dans la terre pendant la confection du labour. Ce point d'attache est situé sur la surface supérieure du soc, un peu plus haut que la pointe, et comme le genre de travail exécuté par la charrue ne permet point d'attacher les traits en cet endroit, on est obligé de les attacher à une partie de la charrue, plus facile à atteindre, et la perche a été inventée dans ce but.

Si l'on voulait utiliser, pour la confection du labour, toute la force déployée par les moteurs, sans que celle-ci fut décomposée, il faudrait que la ligne de traction, en partant de cette partie du soc où les traits devraient être attachés, fut une ligne droite parfaitement horizontale, et dans ce cas la force de traction serait parfaitement favorable à la résistance et employée en entier à la vaincre, mais c'est encore une impossibilité. Le genre de moteur employé ne permet pas de donner à la force de traction cette direction horizontale, de là cette traction oblique que l'on obtient toujours pendant la confection des labours, traction dont une partie est forcément perdue.

Cependant toutes les charrues ne perdent pas également leur force de traction. Dans quelques-unes la perte est considérable, c'est qu'elles sont mal construites; dans d'autres la perte est faible; et dans les charrues qui ne laissent rien à désirer sur le rapport de la construction, la perte de force est à peine perceptible.

Dans toute bonne charrue, en prenant en considération les exigences ordinaires du labour, la ligne de traction doit être une ligne droite et oblique qui parte de la partie supérieure et va s'attacher aux épaules du moteur en passant par l'extrémité de la perche où les traits sont attachés, c'est-à-dire que la ligne de traction doit être dans la même direction et être comme la continuation d'une ligne qu'on suppose originer au soc et se terminer à l'épaule de l'animal, en suivant une direction parfaitement droite et en passant par le point d'attache des traits. Si le point d'attache est en dehors de cette ligne droite, la marche de la charrue est régulière; s'il est plus haut, la charrue cherche à pénétrer dans le sol, et s'il est plus bas elle cherche à en sortir. Dans ces derniers deux cas l'animal éprouve plus de fatigue, de même que le conducteur de la charrue.

*Des charrues à avant-train.*—Nous avons vu que dans les charrues simples le point d'attache des traits est fixé de telle manière que la charrue a toujours une légère tendance à sortir de terre, même lorsqu'elle est bien réglée, et à plus forte raison lorsque le point d'attache est trop bas pour bien maintenir la charrue dans une bonne position; le labourer est obligé de soulever légèrement les mancherons à la rencontre de pierres et de racines dont la tonicité est variable, et

de là il s'ensuit des déviations continuelles que le labourer est immédiatement obligé de corriger. Cette attention n'exige pas une grande dépense de force de la part du labourer, mais comme elle doit être constante pendant toute la durée du labour, elle fatigue beaucoup le labourer.

Dans l'intérêt du labourer et afin de le soulager autant que possible dans le travail du labour, on a cherché à faire fonctionner la charrue par la seule force des animaux de traits et sans que le labourer n'éprouve presque pas de fatigue. De là l'invention de la charrue avant train ou charrue à roues. Dans cette charrue la perche est maintenue fixe sur un essieu supporté par deux roues.

Une bonne charrue avant-train doit posséder les pièces suivantes: 1o. Deux roues en fer ou en bois, et si les roues sont en bois elles doivent recevoir un bandage de fer pour leur donner plus de solidité; leur hauteur est variable, mais dans les meilleures charrues avant train elle ne dépasse pas deux pieds. 2o. D'un paturon dans lequel passe l'essieu de fer des deux roues; c'est un morceau de bois plus ou moins haut et plus ou moins long. 3o. D'un collet qui reçoit la perche, lui permet de prendre différente hauteur et la fixe dans une position déterminée, ce collet servant à régler la profondeur du labour. 4o. D'une sollette placée immédiatement sur le paturon. 5o. D'un tétar composé de deux pièces de bois parallèle au paturon et terminé sur le devant par un porte bascul.

La charrue avant train est exempte de ces mouvements brusques qui sont si fréquents dans les charrues simples et qui fatiguent tant le labourer; sous ce rapport, ces charrues sont un véritable progrès.

Quoique la charrue avant train donne au labourer plus de facilité pour faire ses labours, cette innovation s'introduit peu dans la plupart des cultures; on leur préfère toujours la charrue simple, même lorsque la charrue avant-train est d'une construction parfaite, à plus forte raison lorsque ses avantages sont défectueux. Cependant dans certaine localité, on connaît peu ce qu'est une charrue simple, et là on ne voit que des charrues à avant-train. Cette préférence n'est pas due à une meilleure construction de ces dernières, mais à l'habitude où l'on est de s'en servir. Pour tout labourer réfléchi, la comparaison entre les charrues simples et avant-train est facile à faire, et presque toujours le jugement permet de porter cette comparaison en faveur des charrues simples, parce que les charrues avant-train n'ont pas donné tous les avantages qu'on en attendait.—(A suivre).

#### Le bonheur à la campagne et le malheur de l'émigration.

L'agriculture est le premier métier de l'homme, c'est le plus honnête, le plus utile et par conséquent le plus noble qu'il puisse exercer.  
—J. J. ROUSSEAU.

L'agriculture, qui est le fondement de la vie humaine, est la source de tous les vrais biens.—FÉNELON.

Monsieur le Rédacteur,

Si vous croyez que cette correspondance puisse être utile à quelques-uns de vos lecteurs, veuillez lui faire place dans les

colonnes de votre journal. Je l'ai écrite en admirant le bonheur du cultivateur à la campagne, et en regrettant le mal de l'émigration qui enlève à la Province de Québec tant de bons et braves cultivateurs pour en faire des malheureux sur une terre étrangère.

C'est toujours avec un plaisir nouveau, pour celui qui aime sa patrie, de voir les beautés de la nature à la campagne et d'y constater en même temps les jouissances du cultivateur, car c'est de l'agriculture que dépend la vie d'une nation et son véritable bonheur.

Si vous portez vos regards sur tout ce qui vous entoure, vous ne voyez rien qui vous porte à la tristesse; au contraire, tout vous réjouit, tout vous rend heureux: Vous voyez les champs remplis d'une abondante moisson, dont la vue seule ravive la joie et l'espérance de ceux qui auraient pu se laisser aller au découragement; à la vue de cette moisson, dis-je, tout le monde est heureux et le bonheur règne dans tous les cœurs. Il est vrai que cette richesse n'appartient pas à nous habitants des villes, les esclaves de nos patrons et du travail, mais n'importe, cette abondance nous réjouit; nous savons qu'à l'automne le cultivateur, toujours généreux, se rendra jusqu'à nous avec ses produits agricoles. Il est également vrai qu'il nous faudra donner presque tout l'argent que nous gagnons par notre travail de tous les jours et réglé à des heures fixes, pour obtenir la part qui nous est nécessaire de ces produits, mais n'importe encore, le cultivateur en bénéficiera.

Oui, cette verdure que nous voyons dans les champs est la richesse et l'existence du monde, et le cultivateur a bien droit d'en être fier et d'aimer la belle position qu'il occupe comme agriculteur; il peut s'écrier avec orgueil: "C'est moi qui suis le plus heureux du monde. Sans moi, habitant des champs, l'homme fortuné qui vit dans les palais et dans les châteaux ne pourrait vivre. Quo je cesse de travailler la terre, quo je renonce au beau titre de cultivateur, et tout sera fini."

Voyez cette maison si coquettement construite, et tenue avec une propreté excessive, là demeure la famille d'un cultivateur. Cette maison n'est pourtant pas un château comme on en voit dans les villes, mais c'est là que se trouve le bonheur, et non pas dans ces palais où il y a tant de beaux meubles et de luxe. Ces beautés ont parfois coûté bien des larmes.

Oh! si vous cherchez le vrai bonheur,  
Allez donc chez le cultivateur,  
Là seulement vous le trouverez.  
Cette petite maison est son foyer.

Puisse cette vérité être mieux comprise qu'elle ne l'a été jusqu'à présent par nos cultivateurs!

Voyez le soir, la femme du cultivateur qui va, en chantant, traire ses vaches; elle porte la gaieté dans sa figure. Voyez un peu plus loin ce beau troupeau d'animaux et cette grange remplie de grains, cela vaut des milliers de piastres, et c'est le fruit d'un travail de six mois de la part du cultivateur. N'est-ce pas que tout ce que l'homme peut désirer pour le rendre heureux, se trouve chez l'homme des champs? Vous l'admirez facilement, vous qui connaissez la vie à la campagne.

Le bonheur du cultivateur est aussi grand qu'il est admirable, et celui-ci en jouira tant qu'il habitera ses terres et qu'il conservera sa position d'agriculteur.

L'hiver viendra bientôt remplacer la belle saison de l'été, et l'homme de profession libérale, l'entrepreneur, l'homme de métier, verront tous, avec une certaine crainte, arriver cette saison rigoureuse. Le cultivateur est le seul qui n'ait pas à craindre la misère durant cette saison; il a d'amples provisions pour sa famille, et un surplus de produits qu'il pourra vendre jusqu'à une valeur de plusieurs cents piastres qu'il pourra mettre en réserve pour les temps de besoin; avec un grenier bien rempli et de l'argent en caisse, il n'a rien à redouter. Au retour de l'hiver, le cultivateur se réjouit, car c'est le temps des réunions de famille, où chacun donne son repas, sa petite voilée où l'on y chante les joyeux refrains de nos aïeux. Cependant cette saison de jouissances pour le cultivateur, n'est que trop souvent pour la plupart de ceux qui habitent les villes, la saison des larmes et des misères.

Oh! Providence, pourquoi ne m'as-tu pas destiné à la vie des champs? puisque là seulement l'homme peut être heureux. Mais au lieu de jouir du bonheur champêtre, il me faut retourner dans la ville, reprendre le rude travail de la typographie; je préférerais tenir les mancherons de la charrue que de me servir encore du composteur.

Oh! cultivateurs, vous qui possédez les jouissances de la campagne, ne songez donc pas à abandonner votre position pour aller vous faire esclaves dans les manufactures des grandes

villes. Songez plutôt à ceux qui, lors de leurs beaux jours, ne savaient apprécier à sa valeur le bonheur de la vie rurale, et gémissaient aujourd'hui, sur une terre étrangère, d'avoir abandonné leur foyer, le toit natal, pour un travail qui les conduit, malgré leur jeune âge, à la tombe, sans espoir de venir mourir au milieu de leur famille, et reposer à l'ombre du clocher de leur paroisse natale.

Il y a à peine quelques jours, j'ai appris qu'un jeune cultivateur auquel je porte beaucoup d'intérêt, a abandonné sa terre sur laquelle il vivait à l'aise pour aller aux Etats-Unis, amenant avec lui sa jeune femme et deux de ses sœurs.

Oh! jeune homme, vous habitez actuellement un endroit où il n'y a pas une église, pas une école catholique, seulement qu'une usine, une manufacture et des maisons construites pour l'usage des ouvriers de votre localité. Vous aimez votre femme, vous aimez aussi vos enfants, et quel avenir vous leur préparez? vos enfants grandiront dans l'esclavage et l'ignorance; ils n'auront pas le bonheur de connaître le pays de leurs ancêtres qui doit être aussi leur pays; ils connaîtront que parce que vous leur en direz vous-même, la grandeur de la foi catholique, c'est-à-dire qu'une faible partie puisqu'ils seront privés de tous les sacrements dont dispose l'Eglise catholique, c'est à peine si vous pourrez leur procurer le bonheur d'une première Communion.

Jeune homme, mon ami de cœur, vous regretterez avant longtemps l'heure où vous avez conçu l'idée de vous expatrier. Revenez, pendant qu'il en est encore temps, au pays qui tend les bras à tous ses enfants expatriés; en leur donnant l'avantage de s'établir avantageusement sur des terres nouvelles; revenez au pays, et le bonheur ne vous fera pas défaut.

Si ce n'est pas trop abuser de votre bonté, M. le Rédacteur, permettez moi de reproduire ici l'extrait suivant d'un article que je publiais en 1880. Quoiqu'il soit de vieille date, il ne manque pas d'actualité. Les conseils et les remarques qu'il renferme ne peuvent être que trop souvent répétés.

Voici cet extrait:

"En s'expatriant avec sa famille le père brise l'avenir de ses enfants. Il va au loin leur chercher les chaînes de l'esclavage, leur donner des maîtres. Si, au lieu de s'expatrier volontairement et peut-être pour son malheur et celui de ses enfants, le père de famille employait le prix de son expatriation pour aller s'établir avantageusement sur les terres fertiles et faciles à acquérir de la vallée d'Ottawa, du Saguenay, ou sur d'autres terrains de colonisation, il préparerait ainsi un bel héritage à ses enfants: la liberté dans leur chez soi et la digne coopération que tout citoyen doit au bonheur et à la prospérité de sa patrie.

Si l'on étudie les causes de l'émigration, on peut voir que l'orgueil n'est pas le moindre. On a rougi de porter l'étoffe du pays; on a voulu de beaux habits, de belles voitures, des maisons montées comme à la ville, des robes de soie, des chapeaux et des rubans de haut prix.

Pour satisfaire à l'orgueil de ses enfants, le père a été obligé de prendre plus que ne lui permettaient les revenus de sa terre. Les créanciers, ne pouvant pas trouver au fond de la bourse l'argent du cultivateur de quoi solder les dépenses de monsieur et de mademoiselle, s'en sont pris à la terre du père, et la belle ferme et l'honnête et honorable aisance s'en sont allées dans les mains du marchand, ne laissant après elle tout au plus ce qu'il faut d'argent pour passer la frontière et acheter le malheur de l'expatriation. Telle est l'histoire de la plupart des victimes que l'émigration va semer dans les manufactures des Etats-Unis. Beaucoup de pères vont à l'étranger expier les excès de leur condescendance aux caprices de leurs enfants, tandis que ceux-ci subissent le châtement de leur orgueil désordonné. Ni les uns ni les autres ne sont heureux. Si leur exemple, au moins, pouvait désiller les yeux de leurs frères du Canada qui, en belles voitures et en beaux habits s'en vont sans y penser sur le chemin des Etats-Unis.

Lorsque nous disons aux jeunes gens de ne pas émigrer, presque tous nous répondent: "Nous y sommes obligés, notre père ne peut pas donner une belle terre à chacun de ses enfants." Il est bien vrai que chaque cultivateur ne peut pas donner une terre à chacun de ses enfants; mais est-ce une raison pour les fils de s'expatrier? Est-ce que, par hasard, on va vous donner une terre aux Etats-Unis? Vous voulez vous établir; tournez donc vos regards vers les magnifiques terrains de colonisation que le gouvernement met à votre disposition, aux conditions les plus avantageuses. Avec l'argent que vous dépensez pour aller à l'étranger, dirigez-vous vers la grande vallée d'Ottawa, vers n'importe quelle partie du pays qui appelle la

main du laboureur pour rendre cent pour cent, et avant peu d'années, vous vous serez taillé un superbe lopin de terre. Vous vivrez chez vous comme un roi sur ses domaines, et votre bonheur sera bien certainement aussi grand que celui des plus heureux de vos frères qui sont à l'étranger."

Malheureusement le cultivateur qui possède tout ce qu'il y a de plus noble et de plus grand est parfois dominé par quelques fausses idées, surtout celle de l'émigration qui le jette dans de malheureuses illusions qui sont la cause de son malheur. On a droit de s'étonner en voyant le cultivateur laisser tomber de ses mains la clef de l'abondance qui lui appartient à titre d'agriculteur, pour aller prendre l'outil de l'esclavage, en se faisant serviteur de l'étranger. On ne connaît pas assez la position du Canadien émigré au service des Américains, et cette ignorance entretient le goût de l'émigration chez nos compatriotes et les rend heureux dans leurs folles illusions qui ne sont que d'une bien courte durée, et ce bonheur d'un instant est bientôt remplacé par les larmes et la misère.

Nos compatriotes reconnaissent alors qu'ils ont eu des jours heureux et que ces jours heureux sont ceux qu'ils ont passés en Canada, à cultiver leur terre. Aux Etats-Unis, ils sont à l'ouvrage du matin au soir, sous la surveillance de leur maître qui ne leur permet pas même de sourire à leur compagnon de travail; et, le soir, que reste-t-il à ces courageux travailleurs accablés de fatigue? Ils n'ont pas même le bonheur de faire une économie de quelques sous et la plupart d'entre eux, s'ils tombent malades, sont à la merci de la charité publique, le plus souvent. Il n'en est pas ainsi du cultivateur sur son domaine, c'est un roi, c'est un homme fortuné qui jouit du véritable bonheur; et il caresse, avec raison, de belles espérances pour l'avenir de sa famille qui lui est chère.

LOUIS BELAIR.

Ottawa, 3 septembre 1883.

#### La pondaison des poules en hiver.

Le haut prix que l'on obtient par la vente des œufs en hiver, vaut bien la peine que l'on s'occupe de cette question, puisque la tenue d'un poulailler serait grandement compensée par le profit qu'on en obtiendrait.

Pour obtenir ce but, il est nécessaire de choisir des pondeuses parmi les poullets éclos les premiers jours du printemps, et les mieux développés. Il faut, dès les premiers froids, les mettre dans un poulailler chaud et leur donner tous les soins d'entretien possible. Donnez-leur le matin une nourriture verte dont ils sont très avides, tels que les choux et onions hachés fin, patates, betteraves et autres végétaux cuits, écrasés et mêlés à du son; ajoutez à cette nourriture, deux ou trois fois la semaine, un peu de poivre rouge. Pour les autres repas, donnez leur du grain entier.

On doit aussi leur donner, deux ou trois fois par semaine, de la viande, des os et des écailles d'huîtres broyées. La viande la moins coûteuse pourrait être des têtes de bœufs qu'on peut acheter à bon marché chez les bouchers, si même on ne peut les obtenir pour rien. Cassez cette tête avec une hache et de manière à pouvoir la mettre bouillir dans un chaudron, jusqu'à ce que la viande puisse être enlevée des os, puis hachez fin cette viande dans laquelle vous ajouterez un peu de sel et du poivre rouge. On donnera cette viande le soir aux poules. L'eau qui aura servi à faire bouillir la tête de bœuf pourra être mêlée à la nourriture du matin; on peut aussi leur donner dans le même temps les os de la tête du bœuf après les avoir fait broyer. De cette manière, toute la tête de bœuf aura servi à la nourriture des poules, la viande et les os, nourriture qui leur convient puisqu'à cette saison elles ne peuvent se nourrir d'insectes. Soyez sûrs, qu'avec ce moyen, vos poules commenceront à pondre vers le mois de janvier, et même auparavant.

#### Choses et autres.

*Exhibition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de Témiscouata.*—Regrettant de n'avoir pu assister à cette exhibition qui a eu lieu à Cacouna le 5 septembre courant, nous nous faisons cependant un devoir de publier un compte-rendu de cette fête agricole qui nous a été communiqué par M. Charles-A. Gauvreau qui prend toujours un si vif intérêt à tout ce qui concerne l'agriculture.

Voici ce que nous écrivait M. Gauvreau le 6 septembre :

Connaissant toute l'énergie que vous avez en toute occasion déployée pour tout ce qui touche de près ou de loin au mouvement agricole en cette Province, il me semble que vous serez heureux de connaître les résultats de l'exhibition annuelle du comté de Témiscouata. Elle a eu lieu hier, 5 septembre, à Cacouna, au milieu d'une foule compacte venue de tous les points du comté.

On aime toujours à entendre ce bruit du flot populaire; on aime à voir cette ondulation de la foule qui passe, admire, se réjouit et s'écoule. On l'aime encore davantage quand l'harmonie y règne en maîtresse et que tous les esprits sont unis dans un commun sentiment: l'émulation légitime d'où naissent les grandes choses et les grands mouvements qui font un peuple fort. Hier, le spectacle était propre à nous réjouir. Cette foule de curieux, d'étrangers et d'exposants, n'avait qu'une même idée: admirer la richesse des produits tout en venant s'enrichir des connaissances des autres pour mieux faire à l'avenir.

Un mot maintenant des divers produits agricoles qui ont été plus frappés les visiteurs et surtout les juges.

*Animaux.*—En grand nombre, surtout les chevaux et les vaches. L'année dernière on s'était plaint du petit nombre d'étalons; cette année, pas de reproche, mais des louanges sur toute la ligne. Il y avait des étalons qui font honneur à leurs propriétaires. Je m'en réjouis pour le comté qui était en arrière de tous les autres sous ce rapport. L'élan est donné, et chacun tiendra à honneur d'avoir un cheval de renom capable de disputer le premier prix dans n'importe quelle exhibition. Il y avait de beaux poulins de l'année. On comprend que la société d'agriculture du comté mérite des remerciements et des louanges pour avoir eu la bonne idée d'acheter un étalon fort beau pour l'élevage. On en voit aujourd'hui l'heureux résultat.

Quant aux vaches la quantité l'emportait de beaucoup sur la qualité. Pas une seule qui fut digne d'une attention soutenue.

Il y avait des taureaux encore jeunes qui promettent beaucoup: bien faits, bonne couleur, et d'une charpente des plus massives.

De tous les animaux, seuls les veaux attirent l'admiration de tous. M. George Dionne a exposé un veau de l'année d'une grandeur énorme, c'est le mot. C'était réellement admirable à voir. Il ferait honneur à n'importe quel grand importateur d'animaux pour le ranchos du Far West.

*Moutons ou porcs.*—Très peu de porcs, mais ils étaient beaux. Les moutons, au contraire, en grand nombre, mais rien de bien remarquable. On y voit cependant une amélioration sensible sur les autres années, surtout dans le choix des races améliorées. On en comprend maintenant l'importance et tant mieux!

*Fromage.* Un seul exposant, M. Gendron de St-Arsène. C'est regrettable à tous égards. On semble ne pas comprendre, dans le comté, les avantages de cette nouvelle industrie. C'est pénible à dire et plus pénible encore à constater.

*Tabac.*—De nombreux exposants. Comme toujours, mon père, L. N. Gauvreau, l'a emporté pour le tabac en feuilles vertes. Il pourra dire sans flatterie, qu'il a gardé la tête après avoir donné l'exemple et l'élan à l'égard de cette culture.

*Département des Dames.*—Quelque chose de surprenant! Il y avait là des ouvrages en tricot de laine du pays et des tweeds canadiens d'une beauté admirable et d'un fini hors ligne. Il fait plaisir de voir comme nos mères de familles et nos jeunes filles sont des tissus magnifiques. Ceux qui ont pu voir et admirer n'avaient pas assez de paroles pour exprimer leur admiration.

Somme toute, heureux résultat. Le tout terminé par des discours et un dîner splendide.

MM. les Directeurs ont bien fait les choses et les Juges se sont acquittés avec honneur de leur charge fatigante.

Constatons une fois de plus l'heureux résultat de ces exhibitions annuelles. L'année dernière reste loin de celle d'aujourd'hui au point de vue du nombre des produits exposés et de leur qualité. C'est le moyen de donner un essor à tout ce qui regarde l'agriculture que nous devons aimer, puisque c'est par

elle que nous sommes restés un peuple fort et courageux, digne de nos ancêtres.

*S. Lesage* éc., député ministre de l'agriculture pour la Province de Québec, nommé membre du Conseil d'agriculture. — Nous apprenons avec plaisir que M. S. Lesage vient d'être nommé membre du Conseil d'agriculture de la Province de Québec. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette nomination d'un agronome de grandes connaissances sur tout ce qui se rapporte à l'agriculture, et qui a déjà rendu de nombreux services à la classe agricole par ses nombreux écrits et par la position qu'il occupe au Département de l'agriculture à Québec. Dans un Conseil d'une si haute importance pour promouvoir les intérêts agricoles du pays, on ne peut trop s'entourer d'hommes capables et qui ont souvent donné des preuves du vif intérêt qu'ils portent aux différentes questions propres à amener le bien-être et l'aisance parmi les cultivateurs qui ont droit à la plus grande protection. M. S. Lesage est un de ces hommes sur lesquels les cultivateurs peuvent compter, chaque fois que leurs intérêts seront en jeu, et de ceux là nous n'en aurons jamais assez.

### RECETTES

#### Ciment pour réunir les pièces de fonte ou de fer.

Ce ciment est composé de huit livres de limailles de fer, huit onces de fleur de soufre et une livre de sel ammoniac.

Mélez le tout ensemble, broyez-le dans un mortier de fonte jusqu'à ce que le tout soit réduit en poudre fine.

Lorsqu'on veut employer ce ciment on ajoute à chaque livre de cette poudre cinq à six livres de limaille fraîche; on le délaie dans de l'eau et on fait bouillir le mélange jusqu'à ce qu'il soit pâteux; on l'applique alors sur les joints de la fonte ou entre les pièces de fer qu'il faut réunir et on le laisse refroidir. Ce ciment devient aussi dur que la fonte elle-même et adhère fortement au métal.

#### Colle de farine impultréscible.

Vous lui donnerez cette qualité en y incorporant un peu d'essence de térébenthine. En y mettant une petite quantité de sucre, elle sèche moins vite.

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.  
District de Kamouraska. }

Le trois septembre, mil huit cent quatre vingt trois.

Devant le Protonotaire.

No. 535.

DAME MARIE EUGÉNIE BOURGET, de la cité de Québec, veuve en premières nocces de son Isidore Dossaint, en son vivant, marchand, au village de Kamouraska, et actuellement épouse séparée contractuellement quant aux biens de François Xavier Toussaint, marchand, de la cité de Québec, et le dit François Xavier Toussaint, mis en cause pour assister sa dite épouse,

Demandeurs,

vs.

OCTAVE LABEL, fils de son Alexandre, ci-devant cultivateur, de St-Louis de Kamouraska, actuellement aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

**A**TTENDU qu'il apport par le rapport de Charles T. Dugal, un des huissiers de cette Cour, fait sur le Bref de sommation émis en cette cause, que le dit Défendeur a laissé son domicile dans la Province de Québec, et qu'il ne peut être trouvé dans le District de Kamouraska; il est ordonné par le Protonotaire de cette Cour, sur requête présentée ce jour de la part des Demandeurs, que par deux avertissements insérés en langue française dans la Gazette des Campagnes, papier-nouvelles publié à St-Anne de la Pocatière, dans le District de Kamouraska, et en langue anglaise dans "The Quebec daily Mercury" papier-nouvelles publié en la cité de Québec, le dit Défendeur soit cité à comparaitre devant cette Cour pour répondre à l'action des Demandeurs, et qu'à défaut par le dit Défendeur de

comparaitre et de répondre à la dite action sous deux mois à compter de la dernière publication du dit avertissement, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

Vraie copie,

J. G. PELLETIER.

P. C. S.

Kamouraska 5 Septembre 1883.

13 septembre 1883.



## AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour Réparation au Quai de la Reine," seront reçues jusqu'à LUNDI, le 24 du présent mois, inclusivement, pour

### RÉPARER LE QUAI DE LA REINE, A QUÉBEC,

conformément à une spécification que l'on pourra voir en s'adressant à J. Edward Boyd, écuyer, I. C., au bureau des Commissaires du Havre de Québec, où l'on obtiendra des formules de soumissions imprimées.

Les personnes qui désiront concourir à l'entreprise, sont averties que leurs soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur les formules imprimées fournies à cet effet, et qu'elles ne soient revêtues de leur propres signatures.

On devra envoyer avec la soumission, un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour la somme de trois cent cinquante piastres. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, }  
OTTAWA, 1er sept. 1883. }

13 septembre 1883.

## CHAMBRE DES NOTAIRES.

Avis est par le présent donné que M. LOUIS-JOSEPH BÉRUBÉ, de St-Anne de la Pocatière, District de Kamouraska, clerc Notaire, a l'intention de se présenter devant la Chambre des Notaires, à sa séance du trois Octobre prochain, qui se tiendra à Montréal, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à 10 heures A. M., pour être examiné sur ses qualifications pour son admission à la pratique du Notariat.

N. FERODEAU, N. P.

Sec. C. N. S. M.

Montréal, 10 septembre 1883.

13 septembre 1883.

## Apprenti ferblantier demandé

Un jeune homme de 16 à 18 ans trouverait à se placer comme apprenti ferblantier, dans une des meilleures boutiques de Fraserville.

S'adresser à

NAPOLÉON DION,

Marchand-Ferblantier

Fraserville (Rivière du Loup, en bas),

6 septembre 1883.